

DÉLIBÉRATION N° CA 13-23 DU 21 NOVEMBRE 2013

Relative au contrat type PAPI

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Vu la délibération n° CA 12-12 approuvant le X^{ème} programme de l'Agence pour la période 2013-2018,
- Vu la délibération n° CA 08-13 déléguant des attributions du Conseil au directeur général
- Vu la délibération n° CA 12-20 relative aux contrats types

DELIBERE

Article 1

Le Conseil d'administration approuve, pour la durée du X^{ème} programme, le contrat type pour les conventions-cadres relatives au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Article 2

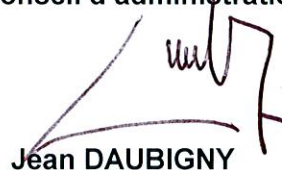
Le Conseil d'administration autorise la directrice générale de l'Agence à signer chaque contrat de PAPI, dès lors qu'il respecte la forme du contrat type.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean DAUBIGNY